

LE RÈGLEMENT DE LA PREMIERE EDITION DU FESTIVAL DE GOMA

ARTICLE 1 : Dates et lieu / Dates and location

L'association Kwetuland asbl organise la première édition du Festival International du Film de Goma (Festival de Goma).

Kwetuland asbl is organizing the first edition of the Goma International Film Festival (Festival de Goma).

Le Festival a pour ambition de promouvoir le cinéma d'auteur, des créations cinématographiques et audio visuels du monde entier mais plus principalement ceux issues des réalités de la « Grande Afrique » auprès des diffuseurs, des médias, du grand public et de favoriser les échanges entre professionnels, créateurs et public.

The Festival's ambition is to promote auteur cinema, cinematographic and audio-visual creations from all over the world, but especially those from the realities of "Greater Africa", to broadcasters, the media and the general public, and to encourage exchanges between professionals, creators and the public.

Le festival aura lieu à Goma du 9 au 13 Novembre 2024.

The festival will take place in Goma from November 9 to 13, 2024.

L'ensemble des films sélectionnés dans différentes sections sera présenté au public durant le festival de Goma lors de séances ouvertes au grand public et/ou réservées à un public scolaire.

All the films selected in the various sections will be presented to the public during the Goma festival, at screenings open to the general public and/or reserved for school audiences.

ARTICLE 2 : Conditions d'éligibilité / Eligibility requirements

Tous les films envoyés au bureau du festival doivent être sous-titrés en français ; et en version originale pour les documentaires.

All films sent to the festival office must be subtitled in French, and in the original version for documentaries.

La sélection d'un film au Festival de Goma n'entraîne pas obligatoirement sa participation à une section en compétition. Un film pourra être sélectionné dans une section non compétitive.

The selection of a film for the Goma Festival does not necessarily imply its participation in a competitive section. A film may be selected in a non-competitive section.

Une seule œuvre du même auteur pourra être sélectionnée dans les catégories en compétition.

Only one work by the same author may be selected in any of the competition categories.

- La sélection officielle / Official selection

Les films envoyés au Comité de pré sélection et concourant pour la Sélection Officielle doivent avoir été produits à partir du 1er janvier 2020.

Films submitted to the Pre-Selection Committee and entered for the Official Selection must have been produced on or after January 1, 2020.

Les films tous formats sont acceptés à concourir : courts et longs métrages de fiction ou d'animation ainsi que des documentaires courts et longs métrages.

Films in all formats are accepted: fiction and animation shorts and features, as well as short and feature-length documentaries.

Longs et courts métrages de fiction d'auteur : La sélection est ouverte à tout réalisateur issu du monde quel que soit le pays de production. Les courts métrages de fiction doivent avoir une durée comprise entre 5 et 25 mn.

Feature-length and short fiction films: The selection is open to any director from anywhere in the world, regardless of the country of production. Short fiction films must be between 5 and 25 minutes in length.

Longs et courts métrages documentaires de création : La sélection est ouverte à tout réalisateur issu du monde quel que soit le pays de production. Les courts métrages documentaires doivent avoir 15 à 30 mn maximum. Les sujets abordés traitants de l'actualité du continent africain, de problématiques transversales, d'histoire, de musique, d'ethnographie...

Creative feature-length and short documentaries: The selection is open to any director from anywhere in the world, regardless of the country of production. Documentary shorts must be no longer than 15 to 30 minutes. Subjects may include current affairs on the African continent, cross-cutting issues, history, music, ethnography...

- Hors compétition / Out of competition

Les sections hors compétition du festival sont ouvertes aux réalisateurs du monde entier dans les catégories suivantes :

The festival's out-of-competition sections are open to filmmakers from all over the world in the following categories:

Kongoland : ouverte à tout réalisateur de la sous-région (RDC, Rwanda et Burundi), films ou séries épisodiques de tout format non retenus dans la sélection officielle mais garantissant la première congolaise au festival

Open to all Sub-region directors (DRC, Rwanda and Burundi), films or episodic series of any format not included in the official selection but guaranteeing the Congolese premiere at the festival.

- **Spécial cinéma** : films de tout format issus d'un pays ou région choisi selon l'édition du festival

- Special Cinema: films of any format from a country or region chosen according to the festival edition

- **Films thématiques** : créations cinématographiques ou audiovisuelles de tout format ne remplissant pas les critères de la sélection officielle mais qui traite du thème annuel du festival : paix et conservation de la nature

- Thematic films: cinematographic or audiovisual creations in any format not meeting the criteria of the official selection, but dealing with the festival's annual theme of peace and nature conservation.

- **Hors compétition** : ouverte à tout réalisateur quel que soit le pays ou l'année de production non retenus en sélection officielle.

- Out of competition: open to any filmmaker from any country or year of production not included in the official selection.

ARTICLE 3 : Modalités d'inscription / Registration

L'inscription des œuvres au Festival est gratuite et implique l'acceptation entière du règlement, seul le texte français faisant foi. Les formulaires d'inscription et les liens vidéo devront parvenir au bureau du festival au plus tard le 15 septembre 2024. Les films remis en retard ou inachevés seront refusés et leur inscription reportée à l'édition suivante.

Entry to the Festival is free of charge and implies full acceptance of the rules. Only the French text is authentic. Entry forms and video links must reach the festival office no later than September 15, 2024. Films submitted late or unfinished will be refused and their entry postponed to the next edition.

ARTICLE 4 : Conditions d'envoi / Submission conditions

Pour les besoins du comité de pré-sélection, tous les films inscrits au Festival doivent être envoyés en version numérique au format téléchargeable, accompagnés de :

For the purposes of the pre-selection committee, all films entered in the Festival must be sent in digital format for downloading, together with :

- La fiche d'inscription

- Entry form

- Lien de visionnage de la bande annonce

- Trailer viewing link
- 3 photos minimum (300 dpi en JPEG) illustrant le film pour les documentaires
- 3 photos minimum (300 dpi JPEG) illustrating the film for documentaries
- Une biographie du réalisateur de 10 lignes maximum, en version française et anglaise
- A director's biography of no more than 10 lines, in English and French
- Une photo du réalisateur (300dpi en JPEG)
- A photo of the director (300dpi in JPEG)
- Tout matériel promotionnel
- All promotional material

ARTICLE 5 : Sélection des films / Film selection

Le Comité de sélection choisit les films qui seront diffusés pendant le festival. Les résultats de la sélection seront communiqués aux réalisateurs, producteurs ou distributeurs avant le 30 septembre 2024.

The Selection Committee chooses the films to be screened during the festival. The results of the selection will be communicated to the directors, producers or distributors before September 30, 2024.

La sélection des films EN compétition et HORS compétition est de la compétence exclusive des organisateurs du festival.

The selection of films IN and OUT of competition is the exclusive responsibility of the festival organizers.

Si l'organisation du festival le juge opportun, d'autres catégories de sélection peuvent être créées au besoin.

If the festival organizers deem it appropriate, other selection categories may be created as required.

Tous les films sélectionnés seront présentés en version originale sous-titrée en français si nécessaire. Le comité de sélection est indépendant et souverain. Il agit dans l'intérêt du festival et ses décisions sont irrévocables.

All selected films will be presented in their original version, with French subtitles if required. The selection committee is independent and sovereign. Its decisions are irrevocable.

ARTICLE 6 : Prix / Prizes

Des prix qui peuvent ou non être dotés, récompensent les œuvres sélectionnées dans les différentes compétitions :

Prizes, which may or may not be endowed, are awarded for works selected in the various competitions:

Compétition long métrage fiction d'auteur :

Auteur Feature Film Competition:

- Chukudu d'Or du meilleur film / Gold Chukudu for Best Film
- Chukudu d'Argent de la mise en scène / Silver Chukudu for Best Director
- Chukudu d'Argent du meilleur acteur / Silver Chukudu for Best Actor
- Chukudu d'Argent de la meilleure actrice / Silver Chukudu for Best Actress
- Chukudu d'Argent du meilleur scénario / Silver Chukudu for Best Screenplay
- Chukudu d'Argent de la meilleure photo / Silver Chukudu for Best Cinematography
- Chukudu d'Argent du meilleur montage / Silver Chukudu for Best Editing
- Chukudu d'Argent du meilleur son / Silver Chukudu for Best Sound
- Chukudu d'Argent de la meilleure musique originale / Silver Chukudu for Best Original Score Creative

Compétition long métrage documentaire de création / Documentary Feature Film Competition:

- Chukudu d'Or du meilleur documentaire / Gold Chukudu for Best Documentary
- Chukudu d'Argent du meilleur auteur-réalisateur / Silver Chukudu for Best Writer-Director
- Chukudu d'Argent du meilleur montage documentaire / Silver Chukudu for Best Documentary Editing
- Chukudu d'Argent de la meilleure photographie documentaire / Silver Chukudu for Best Documentary Photography
- Chukudu d'Argent du meilleur son documentaire / Silver Chukudu for Best Documentary Sound

Compétition courts métrages / Short Film Competition :

- Chukudu d'Or du meilleur court métrage / Gold Chukudu for Best Short Film
- Chukudu de Bronze du meilleur scénario fiction / Bronze Chukudu for Best Fiction Script
- Chukudu de Bronze de la meilleure interprétation dans un court métrage / Bronze Chukudu for Best Performance in a Short Film
- Chukudu de Bronze de la meilleure photographie dans un court métrage / Bronze Chukudu for Best Cinematography in a Short Film
- Chukudu de Bronze du meilleur son dans un court métrage / Bronze Chukudu for Best Sound in a Short Film

- Chukudu de Bronze du meilleur montage / Bronze Chukudu for Best Editing.

D'autres prix peuvent être créés sur décision du Festival et/ou de ses partenaires.
Other prizes may be created at the discretion of the Festival and/or its partners.

ARTICLE 7 : Obligations / Obligations

Le festival ne paie pas de droit de diffusion sur les films présentés en compétition et hors compétition ou toute autre section.

The festival does not pay any broadcasting rights for films presented in or out of competition or any other section.

Les participants et les ayants droit déclarent détenir l'intégralité des droits d'exploitation des œuvres y compris les droits musicaux.

Participants and beneficiaries declare that they hold all exploitation rights to the works, including musical rights.

À l'issue de la manifestation, des photographies libres de droit et une documentation plus exhaustive seront demandées pour les films primés.

At the end of the event, royalty-free photographs and more exhaustive documentation will be requested for award-winning films.

Les producteurs et distributeurs de ces derniers devront mentionner la sélection au Festival de Goma et mentionner le prix reçu dans tout document publicitaire du film, et, en cas de distribution, de le faire figurer au générique, sur les affiches et les dossiers de presse. Un billboard en forme de laurier sera mis à disposition des ayants droits, mentionnant la catégorie du prix obtenu ainsi que l'année d'obtention.

Producers and distributors will be required to mention their selection at the Goma Festival and mention the award in all publicity material for the film, and, in the event of distribution, to include it in the credits, on posters and in press kits. A billboard in the shape of a laurel will be made available to rights holders, mentioning the category of the prize won and the year in which it was awarded.

Les supports de visualisation des films sélectionnés seront conservés par Kwetuland asbl et consultables en diffusion culturelle et non commerciale, sauf refus explicitement exprimé du producteur ou du réalisateur.

Kwetuland asbl will keep the viewing media of the selected films for cultural and non-commercial use, unless the producer or director explicitly declines.

Le festival de Goma restera propriétaire des photographies des films présentés, les ayants droit acceptant la reproduction des photographies de leur film pour une diffusion dans les supports du Festival et de Kwetuland asbl, dans la presse et sur le site Internet du Festival.

The Goma Festival will retain ownership of the photographs of the films presented, with rights holders agreeing to the reproduction of photographs of their film for use in Festival and Kwetuland asbl media, in the press and on the Festival website.

Aucune contrepartie financière n'est exigible à Kwetuland asbl par les réalisateurs, producteurs, distributeurs et diffuseurs pour l'ensemble de ces obligations.

No financial compensation is payable to Kwetuland asbl by directors, producers, distributors or broadcasters for any of these obligations.

ARTICLE 8 : Formats des films pour la projection / Film formats for screening

Les réalisateurs/producteurs/distributeurs s'engagent à fournir le fichier du film et la bande annonce au format Full HD-MPEG4 H264 au plus tard le 1^{er} novembre 2024. Ce délai est impératif, si les copies des films ne sont pas parvenues à cette date, leur projection ne pourra pas avoir lieu.

Directors/producers/distributors undertake to supply the film file and trailer in Full HD-MPEG4 H264 format by November 1, 2024 at the latest. This deadline is imperative: if copies of the films are not received by this date, the screening cannot take place.

ARTICLE 9

Les organisateurs du Festival de Goma se réservent la possibilité d'inviter deux ou trois réalisateurs ou tiers (producteur, comédien, ...) pour accompagner des séances. Dans ce cas le Festival prend en charge le déplacement ainsi que les frais de séjour du réalisateur ou d'un tiers (producteur, comédien...), sur la base d'un billet aller et retour en classe économique, logement, repas et déplacement urbain.

The organizers of the Goma Festival reserve the right to invite two or three directors or third parties (producer, actor, etc.) to accompany screenings. In this case, the Festival will cover the travel and accommodation expenses of the director or a third party (producer, actor, etc.), based on a return economy-class ticket, accommodation, meals and city travel.

La personne invitée participera à une rencontre avec le public à l'issue de la projection du film, et éventuellement à des débats sur des sujets plus précis avec d'autres professionnels du cinéma.

The invited person will take part in a meeting with the public after the film screening, and possibly in debates on more specific subjects with other film professionals.

Tout réalisateur ou tiers peut, s'il le souhaite, venir présenter son film, dans ce cas tous les frais sont à sa charge.

Any director or third party may, if they wish, come and present their film, in which case all expenses are at their own expense.

Toute autre demande sera étudiée avec attention au cas par cas.

All other requests will be carefully considered on a case-by-case basis.

Le festival souhaite, pour tous les films en compétition, une vidéo d'introduction et de présentation du réalisateur. trice d'un maximum de 2 mn qui sera diffusée avant la séance officielle.

For all films in competition, the festival requires an introductory video of no more than 2 minutes, to be shown before the official screening.

ARTICLE 10 : Composition du Jury / Composition of the Jury

Le Jury est désigné par l'association Kwetuland asbl. Le jury est composé de professionnels du cinéma, de la télévision, et du monde artistique et culturel de toutes origines. Ne pourra faire partie du jury ou du comité de pré-sélection quiconque est associé en quelque manière que ce soit à la production ou à la commercialisation de l'un des films en compétition.

The Jury is appointed by the Kwetuland asbl association. The Jury is made up of film, television, artistic and cultural professionals from all backgrounds. Anyone associated in any way whatsoever with the production or marketing of one of the films in competition may not be a member of the jury or the pre-selection committee.

ARTICLE 11 : En marge du festival / Other activities

Autres activités : en marge du festival, les activités à caractère professionnel et autres :

Other activities: In addition to the festival, professional and other activities are permitted:

-Master class ou « classe du maestro » de chaque membre du jury international

-Master class or "maestro's class" by each member of the international jury

-Actorland : ateliers de formations

-Actorland: training workshops

a) Atelier gratuit d'initiation à la réalisation documentaire ;

a) Free introductory documentary filmmaking workshop;

b) Introduction au jeu d'acteur selon la méthode de l'Actors Studio

b) Introduction to acting using the Actors Studio method

c) Théorie générale sur l'écriture et la réalisation fiction

c) General theory on fiction writing and directing

d) Montage des dossiers pour la production internationale

d) Preparing files for international production

-Des rencontres, conférences/colloque sur le thème : Paix et cohabitation pacifique dans les grands lacs.

-Meetings, conferences and symposia on the theme of peace and peaceful cohabitation in the Great lakes.

-Les actions culturelles.

-Cultural events.

ARTICLE 12 :

La direction du Festival est habilitée à régler tous les cas non prévus par le présent règlement.

The Festival organizers shall have the legal capacity to resolve all matters not specifically covered in these regulations.

Le présent règlement doit être accepté pour valider l'inscription. Le signataire du présent règlement certifie être l'ayant droit du film et en avoir avisé les autres éventuels ayants-droits, et certifie bénéficiaire de toutes les autorisations légales de ceux-ci. Par délégation, tous les ayants droits acceptent donc le présent règlement dans son intégralité.

These rules must be accepted to validate the registration. The signatory of these regulations certifies that they are the right owners of the film and that they have notified the other possible beneficiaries and certifies that they benefit from all of their legal authorizations.

En signant le formulaire d'inscription officiel du festival, le producteur et l'auteur de l'œuvre acceptent le règlement énoncé ci-dessus dans son intégralité.

By signing the official festival regulation form, the producer or the author of the film accepts the above rules in their entirety.

En cas de désaccord sur l'interprétation du règlement, seul le texte en français fera foi.

In the event of disagreement over the interpretation of the rules, only the French text will be deemed authentic.